ID: 074-257400135-20220120-D2022_007-DE

Affiché le





N° 2022 - 07

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet: Avenant à la convention d'aménagement touristique (Article 42) du 24 mai 2005

L'an deux mille vingt-deux,

Le 20 janvier à 18 h 45,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Rozenn DURAND, Julien

DELEMONTEX

Magland: Johann RAVAILLER, Laurène CAUL-FUTY, Sabine TOUNA, Sophie DEPOISIER, Kader KHADRAOUI,

Etaient excusés: Jean-Paul CONSTANT, Stéphanie FERRAND, Jeanne VAUTHAY, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Inès NAVILLOD a été élue secrétaire de séance.

En exercice: 10

Date de convocation : 12/01/2022

Présents :

Date d'affichage: 14/01/2022

Votants: 9

Votes pour: 9

Votes contre: 0

Abstention: 0

M. Le Président informe les membres du Comité que dans le cadre de la construction de la nouvelle résidence Alhéna à Flaine, un avenant à la convention d'aménagement touristique du 24 mai 2005 est proposé afin d'apporter des précisions et des modifications à cette dernière.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance de l'avenant, à l'unanimité:

- approuve le projet d'avenant
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention d'aménagement du 24 mai 2005.

Pour copie conforme au registre

Le Président, M. Johann RAVAILLER

